



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Réaménagement et extension de l'école Jules Ferry, Avenants aux lots 2, 3, 4, 8, 9, 11 et 13

DEL-2014-139

Numéro de la délibération : 2014/139

Nomenclature ACTES : Commande publique, marchés publics

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 01/12/2014

Date de convocation du conseil : 25/11/2014

Date d'affichage de la convocation : 25/11/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Faten ARAB-JAZIRI par Mme Laurence LORANS, M. Hervé JESTIN par M. Michel JARNIGON, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT

Réaménagement et extension de l'école Jules Ferry, Avenants aux lots 2, 3, 4, 8, 9, 11 et 13

Rapport de Yann LORCY

Le 3 octobre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création du groupe scolaire de centre ville sur le site de l'école Jules Ferry.

Les marchés de travaux ont été attribués par délibérations, du 04 avril 2013, du 04 juillet 2013 et par décision du 22 août 2013.

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires par souci de sécurité, de mise aux normes et suite à la découverte d'une infection parasitaire de type mérule.

La commission d'appel d'offres du 27 octobre 2014 propose les avenants suivants:

Lot 2 – gros œuvre – maçonnerie – ravalement

L'entreprise MAHO de Pontivy a été retenue pour un montant initial de **523 245,00 € HT soit 627 894,00 € TTC**. Afin de découvrir la totalité de l'infection parasitaire de type mérule, il est nécessaire de démolir des cloisons, des plafonds et des enduits. Par conséquent, un avenant n°3 est proposé pour un montant de **6 280,51 € HT soit 7 536,61 € TTC**.

Il est rappelé qu'un premier avenant de **18 614,71 € HT soit 22 337,66 € TTC** avait été pris pour remplacer la dalle portée prévue initialement par un plancher sur vide sanitaire sur l'école maternelle, afin d'atteindre la côte du plan de prévention du risque d'inondations. Un avenant n°2 avait également été pris pour un montant de **6 853,72 € HT soit 8 224,46 € TTC** justifié par des demandes du maître d'ouvrage et des aléas de chantier.

Le montant global du marché passe de **523 245,00 € HT à 554 993,95 € HT (avenants n°1 n°2 et n°3) soit 665 992,74 € TTC**.

Lot 3 – Charpente – Ossature bois – Bardage

L'entreprise IC BOIS de Sérent a été retenue pour un montant initial de **99 326,89 € HT soit 119 192,27 € TTC**. A la suite d'aléas de chantier résultant du champignon de type mérule, il est nécessaire d'effectuer le remplacement et la consolidation de nombreuses poutres défectueuses.

Il est proposé de passer un avenant n°2 de **822,74 € HT soit 987,28 € TTC** et un avenant n°3 de **3 289,60 € HT soit 3 947,52 € TTC**.

Il est rappelé qu'un premier un avenant avait été pris pour un montant de **10 788,94 € HT soit 12 946,73 € TTC**, notamment pour remplacer les poteaux carrés du préau par des poteaux ronds.

Le montant global du marché passe à **114 228,17 € HT soit 137 073,80 € TTC**.

Lot 4 – Couverture, étanchéité et bardage

L'entreprise DENIEL a été retenue pour un montant initial de **126 631,32 € HT soit 151 957,58 € TTC**.

A la demande de l'architecte, il est nécessaire de prévoir:

- La suppression sur le secteur office de la couverture sur l'auvent et le local de traitement d'air.
- La suppression du désenfumage de la cage d'escalier élémentaire, puisque l'existant peut être conservé.
- Un soulevé de toiture en zinc pour passage de la gaine d'ascenseur.

Un avenant n°1 est proposé et s'élève à un montant de **– 968,80 € HT soit – 1 162,56 € TTC**. Le montant global du marché passe à **125 662,52 € HT soit 150 795,02 € TTC**.

Lot 8 – Revêtements scellés

L'entreprise MOISAN a été retenue pour un montant initial de **76 652,67 € HT soit 91 983,20 € TTC**.

Le maître d'ouvrage a demandé la fourniture et la pose d'une moquette provisoire dans l'école maternelle en attendant d'installer le sol définitif. De même la pose de carrelage supplémentaire a été souhaitée dans le réfectoire en remplacement de revêtement PVC prévu au lot n°9

Cette prestation engendre:

un avenant n°1 d'un montant de **2 117,20 € HT soit 2 540,64 € TTC**.

un avenant n°2 d'un montant de **4 793,92 € HT soit 5 752,70 € TTC**.

Le montant global du marché passe à **83 563,79 € HT soit 100 276,54 € TTC**.

Lot 9 – Revêtements collés

L'entreprise MARIOTTE a été retenue pour un montant initial de **36 572,98 € HT soit 43 887,58 € TTC**.

Dans le réfectoire, il a été décidé de faire le choix de poser du carrelage au lieu de mettre un revêtement PVC.

Un avenant n°1 doit être envisagé pour un montant de **– 3 480,97 € HT soit – 4 177,16 € TTC**.

Le montant global du marché passe à **33 092,01 € HT soit 39 710,41 € TTC**.

Lot 11 – Peinture

L'entreprise LE ROUX Peinture a été retenue pour un montant initial de **56 800,00 € HT soit 68 160,00 € TTC**.

Le maître d'ouvrage a demandé la peinture de placards complémentaires de la maternelle.

Un avenant n°1 doit être envisagé pour un montant de **310,46 € HT soit 372,55 € TTC**.

Le montant global du marché passe de **56 800,00 € HT à 57 110,46 € HT soit 68 532,55 € TTC**.

Lot 13 – Électricité – Courants faibles – Sécurité incendie

L'entreprise LE DU industrie de Pontivy a été retenue pour un montant initial de **136 500,00 € HT soit 163 800,00 € TTC**.

Suite à la découverte du champignon lignivore, des travaux de reprise et de déplacement de câbles d'alimentation électrique sont à réaliser. Il est donc proposé un avenant n°2 d'un montant de **31 092,20 € HT soit 37 310,64 € TTC**

Il est rappelé qu'un premier avenant a été pris pour un montant proposé de **9 973,49 € HT soit 11 968,19 € TTC** concernant un surcoût de poses de prises, de câbles, de disjoncteurs ainsi qu'une augmentation de puissance électrique.

Le montant global du marché passe de **136 500,00 € HT à 177 565,69 € HT soit 213 078,83 € TTC**.

Le total des avenants ainsi présentés s'élève à :

Lots	Montants € TTC
Lot 2 – gros œuvre – maçonnerie – ravalement	7 536,61
Lot 3 – Charpente – Ossature bois – Bardage	987,28 3 947,52
Lot 4 – Couverture, étanchéité et bardage	-1 162,56
Lot 8 – Revêtements scellés	2 540,64 5 752,70
Lot 9 – Revêtements collés	- 4 177,16
Lot 11 – Peinture	372,55
Lot 13 – Électricité – Courants faibles – Sécurité incendie	37 310,64
Total	53 108,22

Nous vous proposons :

- D'approuver les avenants à intervenir et d'autoriser Madame la Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 2 décembre 2014

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE
Christine LE STRAT